

**POURQUOI TRIER ?** Le tri est un **geste simple à la portée de tous**, qui aura à terme des effets bénéfiques sur notre cadre de vie au quotidien.

En séparant les emballages à recycler des autres déchets ménagers, le tri sélectif permet de **valoriser une grande partie de nos déchets** quotidiens qui demeurent toujours très importants.

**C'est une habitude à prendre, primordiale pour les futures générations.**

**COMMENT TRIER ?** Chaque commune du territoire dispose de point d'apport volontaire, c'est-à-dire d'un espace dédié à la collecte sélective où vous pouvez déposer vos déchets recyclables (emballages, verre, papiers).

### Besoin d'aide pour trier ?

Pensez à utiliser votre **mémo tri**, demandez-la à votre mairie ou à la Communauté de Communes.

Référez-vous aux **consignes** visibles sur les colonnes de tri.

Plus d'information sur :

[www.cc-pays-arnay.fr](http://www.cc-pays-arnay.fr) (volet environnement).

<https://www.triercestdonner.fr/guide-du-tri>

## Astuces de tri



- ~ Bien vider ses emballages
- ~ Ne pas les imbriquer entre eux
- ~ Aplatir ses déchets pour un gain de place
- ~ Ne pas enlever les bouchons sur les bouteilles en plastique ou les donner aux associations
- ~ En cas de doute, il est préférable de déposer ses déchets dans les ordures ménagères.

## LES DECHETERIES

Les horaires et jours d'ouverture des déchèteries :

	SAINT PRIX LES ARNAY		LIERNAIS
	Hiver*	Eté**	
Lundi	14h-17h	14h-19h	Fermée
Mardi	Fermée	Fermée	9h-12h et 13h30-17h
Mercredi	14h-17h	14h-19h	Fermée
Jeudi	Fermée	Fermée	Fermée
Vendredi	10h-12h et 14h-17h	10h-12h et 14h-19h	Fermée
Samedi	10h-12h et 14h-17h	10h-12h et 14h-19h	9h-12h et 13h30-17h

**Pensez à réparer, donner ou vendre au lieu de jeter !** Parfois, nous nous débarrassons d'objets qui pourraient avoir une **deuxième vie**.

Donnez aux associations caritatives comme Emmaüs, le Secours Populaire et autres : les vêtements, chaussures, jouets, meubles, ... ou pensez à vos voisins, à la bibliothèque, aux vides greniers, aux boutiques d'occasion, aux bourses aux vêtements etc.... car rappelons que **le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !**

### Le compostage

Facile, pratique, écologique et économique, le compostage est un bon moyen de valoriser ses biodéchets (de cuisine et de jardin) et de réduire le volume de sa poubelle.



Ensemble,  
**TRIONS**  
**RECYCLONS**  
**REDUISONS !**



### Que faire de nos déchets

Tri sélectif ? Ordures ménagères ?  
Déchèterie ?

Communauté de Communes du Pays d'Arnay  
1 Rue de la Gare - 21230 ARNAY LE DUC  
03 80 90 18 36 -  
service-environnement-ccpal@ccarnayliernais.fr  
[www.cc-pays-arnay.fr](http://www.cc-pays-arnay.fr)



# Déchets ménagers biodéchets déchets végétaux



*Du Nouveau au 01 janvier 2024*

## LES DÉCHETS MÉNAGERS

⇒ Trop de sacs ordures ménagères déposés devant les habitations rendent la collecte de vos ordures dangereuses pour les agents (coupures, piqûres, morsures...)

Dans un souci d'hygiène et de Sécurité.

**A PARTIR DU 01 JANVIER 2024**

Les sacs posés au sol ne seront plus collectés.

Pour améliorer la collecte, toutes personnes ne disposant pas de bac adapté au camion Ordures Ménagères, peuvent venir se munir d'un Bac homologué à la Communauté de Communes du Pays Arnay Liernais.



## BIODÉCHETS

⇒ **A partir du 01 janvier 2024**

Les Biodéchets ne pourront plus faire partie de vos ordures ménagères  
Vous devez les trier.

◆ Qu'est ce qu'un biodéchet :

⇒ Les biodéchets sont composés des déchets alimentaires et des déchets verts.

- **Déchets verts** : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies.
- **Déchets alimentaires** : restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés.

⇒ **QUE FAIRE DES BIODÉCHETS**

◆ **Les trier**

◆ **Les composter**

Un composteur pourra vous être proposé

Par la CCPAL ou votre mairie gratuitement

**En juin/juillet 2024**  
**(délais de fabrication).**



## DÉCHETS VÉGÉTAUX

⇒ Dans un souci de valorisation et d'économie pour le territoire.

**A partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2024**

La déchèterie de Saint Prix n'acceptera plus

- l'herbe de tonte de pelouse.
- Les feuilles.

Les branchages, seront acceptés mais déposés sur une plate forme dédiée à cet effet qui sera mis en place au cours de l'année 2024

à coté de la déchèterie.

Ces Branches seront broyées par la suite et le broyat sera mis à disposition des habitants du territoire.

